

Date de dépôt: 14 août 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2006 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Le budget de fonctionnement et le budget des investissements de l'entreprise des Transports publics genevois (ci-après les TPG) pour l'exercice 2006 ont été adoptés par son conseil d'administration le 13 mars 2006. Le Conseil d'Etat a approuvé le budget 2006 des TPG le 26 juillet 2006.

Dans le cadre de la préparation du budget 2006 de l'Etat de Genève, le Conseil d'Etat a décidé en date du 28 juillet 2005 que les institutions publiques et parapubliques subventionnées doivent procéder à des efforts de rigueur identiques à ce qui est prévu pour l'administration genevoise en réduisant leurs postes de 0,4 % et leurs dépenses générales de 7,5 %, à l'appui de mesures organisationnelles adéquates. Appliqué aux TPG, l'effort consenti équivaut à une réduction des charges forfaitaire de l'ordre de 5,4 millions de francs, ce qui diminue d'autant le montant de la subvention versée aux TPG.

Par ailleurs, des corrections sur le budget 2006 des TPG première version ont été demandées, conformément aux décisions arrêtées dans le cadre de divers groupes de coordination entre les TPG, Unireso et le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), actuel Département du territoire (DT), équivalant à une réduction du budget de 6 278 114 F. Cet écart entre le Plan financier pluriannuel (PFP) et le budget correspond à des indemnités tarifaires dues par le canton de Genève suite au refus d'augmenter les tarifs lorsque des adaptations tarifaires avaient eu lieu au niveau suisse (en 1999, 2001 et 2004).

Dès le 1^{er} janvier 2005, l'indemnité OCPA (Office cantonal des personnes âgées), d'une valeur de 1 595 000 F, a été transférée du DIAE au Département de l'action sociale et de la santé (DASS), actuel Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), qui a conclu un contrat grands comptes avec Unireso. En conséquence, cette indemnité, figurant toujours dans cette deuxième version du budget 2006 des TPG, n'a pas lieu d'être.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, le budget 2006 des TPG du 6 septembre 2005 a dû être retravaillé et c'est la deuxième version, approuvée le 13 mars 2006 par le conseil d'administration des TPG, qui est analysée dans ce rapport.

Du fait de la nouvelle manière de prendre en compte l'indemnité OCPA, l'Etat doit verser aux TPG une contribution de 140 228 170 F, contrairement au chiffre annoncé par les TPG de 141 822 526 F.

Il convient de relever que ces modifications s'inscrivent pleinement dans le respect du contrat de prestations 2003-2006. Le contrat de prestations 2003-2006 repose sur le Plan directeur 2003-2006 du réseau des transports publics, qui a été adopté le 2 octobre 2002 par le Conseil d'Etat après que le Grand Conseil se fut prononcé à son sujet le 20 septembre 2002 par voie de résolution (R 460). Malgré la réduction du budget de 5 400 000 F, les TPG se sont engagés à maintenir l'offre prévue dans le contrat de prestations en cours.

Conformément à l'article 36, alinéa 2, lettre a, de la loi sur les Transports publics genevois (TPG), du 21 novembre 1975 (H 1 55), le budget adopté par l'entreprise de transports puis approuvé sous réserve par le Conseil d'Etat fait maintenant l'objet du présent rapport d'information au Grand Conseil.

2. Budget d'investissement 2006 des TPG

Le budget 2006 des TPG est établi de manière à atteindre l'objectif d'une croissance de l'offre de 20 % à l'issue du contrat de prestations des TPG 2003-2006. L'augmentation cumulée de l'offre TPG à fin 2006 devrait atteindre environ 25 %, soit un chiffre supérieur à l'objectif fixé pour ce contrat de prestations. Il s'agit de préciser qu'il y a eu des développements de services qui n'étaient pas prévus dans le contrat de prestations, tels que principalement l'extension des lignes TAC d'Annemasse sur Genève, le service Proxibus, le réseau nocturne urbain ou l'étendue du service Noctambus.

Les investissements prévus pour l'année 2006 s'élèvent à 6 440 056 F. Ils concernent essentiellement le programme de révision à mi-vie des trams. D'un point de vue comptable, la révision mi-vie des trams peut être

considérée comme de l'investissement. C'est pourquoi les investissements consentis par les TPG sont légèrement supérieurs (environ 8 millions de F) au volume total de 210 millions de francs prévu pour les quatre ans du contrat de prestations.

La subvention destinée au renouvellement du matériel roulant, fixée à 12 000 000 F dans la loi 8841 du contrat de prestations, sera utilisée en 2006, pour l'acquisition des trolleybus Hess, destinés à renouveler le parc de matériel roulant.

3. Budget de fonctionnement 2006 des TPG

En raison de l'application de la décision du 28 juillet 2005 du Conseil d'Etat concernant la réduction des effectifs et des dépenses générales, et des correctifs apportés au budget 2006 final, le total des produits s'élève à 272 270 000 F et le total des charges à 280 918 000 F, induisant un excédent de charges budgété à -8 648 000 F. Ce déficit aura un impact sur la trésorerie, ce qui obligera l'entreprise à trouver les solutions adéquates.

Le PFP 2006 prévoyait un excédent de charges de 3 516 000 F. Toutefois, certaines hypothèses ont été invalidées en quatre ans: à titre d'exemple, le prix du carburant a connu une hausse de plus de 55 %, certains éléments ont eu des incidences sur la masse salariale (indexation), de même que le changement de régime de TVA, qui a un impact comptable négatif pour 2005 et 2006, mais qui permet des gains de trésorerie qui seront utilisés à la réduction de l'endettement et donc des frais financiers futurs.

En comparatif au PFP, le total des dépenses est en ligne avec les prévisions initiales. La masse salariale est équivalente à ce qui était prévu. La hausse des charges liées aux biens et services est compensée par une baisse, notamment des frais financiers suite au remboursement de deux emprunts totalisant 100 000 000 F et des amortissements. Il faut noter que les produits voyageurs augmentent de 2,8 % par rapport au budget 2005, ce qui correspond à la croissance attendue du trafic voyageurs TPG (+3,5 % environ). Des économies ont été recherchées dans les divers postes de dépenses, mais également en augmentation de produits afin d'arriver à une gestion plus efficiente permettant de compenser une partie de la diminution de la contribution de l'Etat.

Ainsi, le taux de couverture (hors subventions) s'établit à 41,5 % (comptes 2004 : 44 %). Si l'on se base sur un taux de couverture établissant un rapport entre les charges et les produits hors subventions cantonales de l'Etat en sa qualité d'autorité organisatrice des transports publics, ce taux est de 46,3 % (comptes 2004 : 48,9 %). Enfin si l'on fait référence à la motion 1504

demandant pour le prochain contrat de prestations des TPG 2007-2010 un taux de contribution de l'Etat en sa qualité d'autorité organisatrice des transports publics calculé par rapport au total des produits, le rapport est de 51,8 % (comptes 2004 : 52,5 %).

4. Evolution de la sous-traitance

Le volume de prestations sous-traitées reste inférieur aux seuils admis dans la loi sur les TPG. En effet, 8,8 % des charges totales sont réalisées par des tiers, alors que le seuil légal est de 10 %. En faisant abstraction des lignes transfrontalières et provisoires, le taux de sous-traitance atteint est de 3,8 %, alors que le seuil légal est de 4 %.

Les données principales du budget 2006 corrigées selon les demandes du Conseil d'Etat sont présentées en annexe.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger

Annexe :

Budget 2006 des TPG, arrêté par le conseil d'administration des TPG au 13 mars 2006, données principales.

BUDGET 2006



COMPTE DE RESULTATS SIMPLIFIE BUDGET 2006

	Comptes 2004 hors TVA	Budget 2005 Hors taxes	Budget 2006	Variations Budget 2006 vs		
				PFP 2006	Comptes 2004	PFP 2006
Produits :						
Produits voyageurs	96'795	105'664	108'682	100'547	11'886	8'134
Contributions	151'393	153'727	155'585	167'931	4'192	-12'346
Autres produits	16'159	9'043	8'003	8'521	-8'156	-518
Total	264'347	268'434	272'270	277'000	7'923	-4'730
Charges :						
Personnel	162'655	170'344	174'614	174'277	11'959	336
Biens et services	60'642	63'716	68'090	59'025	7'447	9'065
Amortissements	18'996	21'414	26'614	29'345	7'618	-2'731
Autres charges	14'660	15'847	11'600	17'869	-3'060	-6'269
Total	256'953	271'320	280'918	280'516	23'964	401
Résultat Net	7'394	-2'886	-8'648	-3'516	-16'041	-5'131



PRODUITS ENCAISSES

	Comptes 2004	Budget 2005	Budget 2006	PFP 2006 GC 30.01.03	VARIATIONS		VARIATIONS %		
					Budget 2006 vs		Budget 2006 vs		
					Comptes 2004	PFP 2006	Comptes 2004	PFP 2006	
000 chf									
Billets <i>dont cartes journalières</i>	40'974 7'133	49'290 10'403	39'001 7'037	49'028 6'001	-1'973 -96	-10'027 1'036	-4.8% -1.3%	-20.5% 17.3%	
Abonnements annuels	24'300	24'619	27'273	20'908	2'973	6'365	12.2%	30.4%	
Abonnements mensuels	31'055	33'261	33'649	36'506	2'594	-2'857	8.4%	-7.8%	
Autres titres de transport	8'161	6'068	14'817	1'670	6'656	13'147	81.6%	787.5%	
Rabais et Bonus	-6'892	-6'772	-8'215	-4'198	-1'323	-4'017	19.2%	95.7%	
Total Unireso	97'598	106'466	106'525	103'915	8'927	2'610	9.1%	2.5%	
Total hors Unireso	5'551	5'951	5'859	5'597	308	262	5.5%	4.7%	
Total produits du transport	103'149	112'417	112'384	109'512	9'235	2'872	9.0%	2.6%	



DECOMPOSITION DES PRODUITS ENCAISSES - % PAR CATEGORIE

	Comptes 2004	Budget 2005	Budget 2006	PFPP 2006 GC 30.01.03
Billets <i>dont cartes journalières</i>	39.7% 6.9%	43.8% 9.3%	34.7% 6.3%	44.8% 5.5%
Abonnements annuels	23.6%	21.9%	24.3%	19.1%
Abonnements mensuels	30.1%	29.6%	29.9%	33.3%
Autres titres de transport	7.9%	5.4%	13.2%	1.5%
Rabais et Bonus	-6.7%	-6.0%	-7.3%	-3.8%
Total Unireso	94.6%	94.7%	94.8%	94.9%
Total hors Unireso	5.4%	5.3%	5.2%	5.1%
Total produits du transport	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

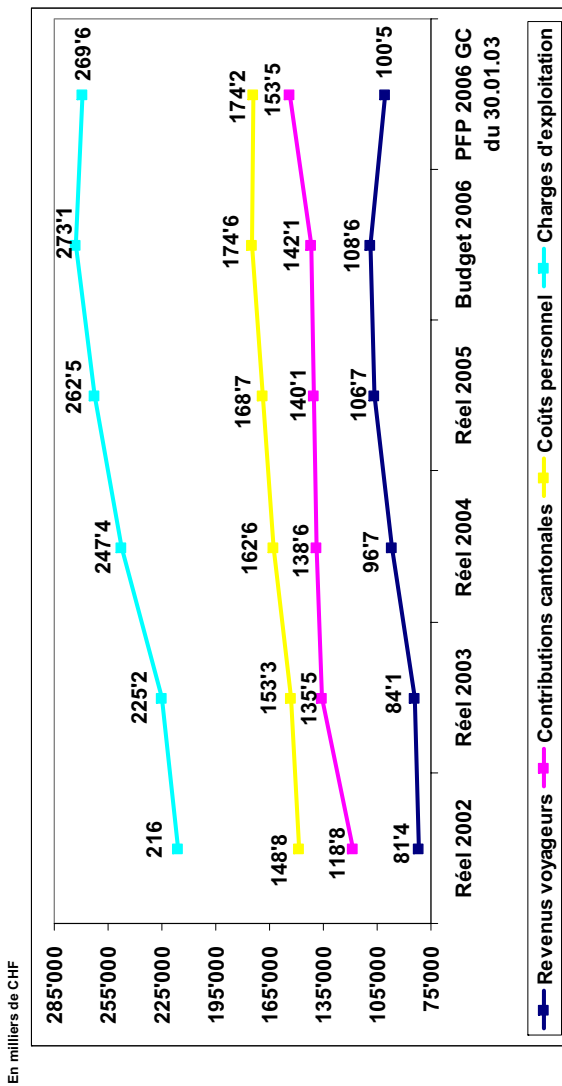


RECAPITULATIF DES BIENS ET SERVICES 2004 - 2006

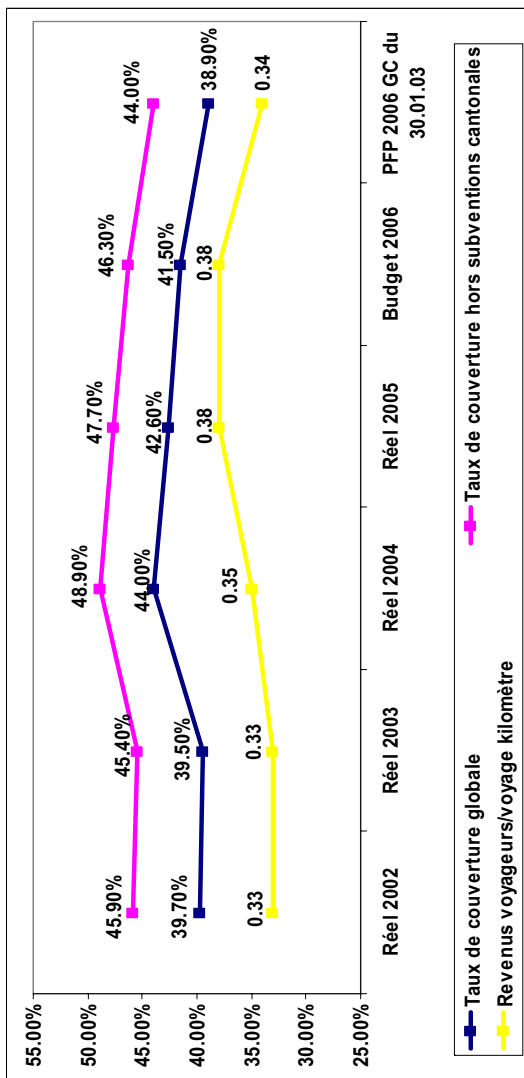
MF	COMPTES 2004		BUDGET 2005		BUDGET 2006		PFP GC 30.01.2003		VARIATIONS BUDGET 2006 vs			VARIATIONS % BUDGET 2006 vs		
	hors TVA		hors TVA		hors TVA		hors TVA		Comptes 2004		Budget 2005		Comptes 2004	
	TVA	TVA	TVA	TVA	TVA	TVA	TVA	TVA	hors TVA	hors TVA	hors TVA	hors TVA	hors TVA	hors TVA
Honoraires, Jéfons	2'688	2'173	2'690	970	2'690	970	970	2	517	1'720	23.8%	0.1%	177.3%	
Impôts et taxes	119	89	70	55	70	55	-49	-49	-19	15	-21.1%	-41.3%	28.2%	
Frais administratifs	3'941	5'356	4'735	4'047	4'735	4'047	794	794	-621	688	-11.6%	20.1%	17.0%	
Ventes et RP	4'414	4'328	3'899	2'888	3'899	2'888	-515	-515	-428	1'011	-9.9%	-11.7%	35.0%	
Assurances	879	1'689	2'043	2'060	2'043	2'060	1'164	1'164	354	-17	21.0%	132.6%	-0.8%	
Sous traitance	18'095	20'063	21'925	19'981	21'925	19'981	3'830	3'830	1'862	1'944	9.3%	21.2%	9.7%	
Frais de véhicules	20'176	19'227	23'319	21'206	23'319	21'206	3'142	3'142	4'092	2'113	21.3%	15.6%	10.0%	
Frais des installations	4'613	4'094	3'799	4'286	3'799	4'286	-814	-814	-294	-487	-7.2%	-17.6%	-11.4%	
Outilsage et machines	529	511	511	558	511	558	-18	-18	-929	-46	-3.4%	-3.4%	-8.3%	
Frais non activables	462	929	4'099	929	4'099	929	-462	-462	-929	-929	-100.0%	-100.0%	-100.0%	
Autres frais d'exploitation	2'983	4'250	1'000	2'045	4'099	2'045	1'116	1'116	-151	4'099	-3.6%	37.4%	NS	
Travaux à facturer	1'743	1'007	1'000	2'045	1'000	2'045	-743	-743	-7	-1'045	-0.7%	-42.6%	-51.1%	
TOTAL	60'642	63'716	68'090	59'025	68'090	59'025	7'447	7'447	4'374	9'065	6.9%	12.3%	15.4%	



EVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES 2002 - 2006



EVOLUTION DE L'EFFICACITE 2002 - 2006



EVOLUTION DES PLACES ET VOYAGES X KM 2002 - 2006

